

# LES EXPERTS DE LA NATURE



POLICE LINE DO NOT CROSS POLICE LINE DO NOT CROSS POLICE LINE DO NOT CROSS POL

## SAISON 1 : DES OS AU FIL DE L'EAU (8-12 ans)



Un squelette est découvert au bord de la rivière. Le mystère plane... De qui s'agit-il et quelles sont les causes de sa mort ? Une énigme passionnante qui ne peut être résolue que par Les Experts de la Nature !

Mais être un Expert de la Nature ne s'improvise pas ! Afin de mener cette nouvelle enquête avec succès, des connaissances approfondies sont nécessaires. Une formation continue doit être effectuée au préalable à « **l'Académie des Experts de la Nature** », où les enfants vont apprendre à faire parler les indices et à mener leur propre enquête...

## Déroulement de l'animation (5h30)

### Académie des Experts de la Nature

- 09h00 - 09h15 **Accueil** La Maison de la Rivière à Tolochenaz
- 09h15 - 10h00 **Partie 1** : Jeux d'introduction à la détermination des traces d'animaux  
Formation des groupes
- 10h00 - 11h00 **Partie 2** : Identification d'autres types d'indices de présence animale  
Méthode d'observation des empreintes de mammifères
- 11h00 - 12h00 **Partie 3** : Moulage d'empreinte
- 12h00 - 13h00 **Pause de midi**

### Résolution de l'énigme

- 13h00 - 15h30 **Partie 4** : Mais qui sont donc la victime et le coupable ?  
Recherches sur le terrain, sous forme de rallye par groupes  
Investigation en laboratoire  
Vérification des hypothèses et interprétation des résultats  
Révélation du scénario et clôture du dossier

# LES EXPERTS DE LA NATURE



POLICE LINE DO NOT CROSS POLICE LINE DO NOT CROSS POLICE LINE DO NOT CROSS POL

## Informations importantes

- Les enfants sont sous votre responsabilité durant toute l'animation.
- L'animation « Des os au fil de l'eau » **commence à 9h et se termine à 15h30**, avec des pauses de 20 minutes dans la matinée et de 1 heure à midi. Il est bien sûr possible **d'adapter cet horaire** en fonction des horaires des transports publics. Merci le préciser lors de votre inscription.
- Sauf avis contraire d'un parent d'élève dans les 15 jours suivant l'animation, **des photos et des vidéos** des enfants prises lors des animations peuvent être utilisées pour illustrer les activités de La Maison de la Rivière, notamment sur le site internet.
- Les animations ont lieu par **n'importe quelle météo**.
- Les enfants doivent être **équipés** de bonnes chaussures et d'habits adaptés aux activités de plein air et à la météo. Ils doivent apporter leur pique-nique et une boisson.
- Toute annulation moins de 72 heures avant l'animation entraîne la **facturation** de l'animation. Nous vous remercions de votre compréhension.
- Le centre nature comprend une cafétéria et une boutique de souvenirs.
- Pour toute **information**, contactez-nous au **021 802 20 75**.

